

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 17 décembre 2015

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 17 décembre 2015, en deuxième convocation, suite au boycott du 8 décembre par FO, CGT et Solidaires. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 18 h 30. La Présidence était assurée par M. Pierre Mathieu, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département . Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par Solidaires Finances Publiques en la personne de M. Wielfrid Glavieux.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA CFTC DGFIP 62
- ☞ CGT DGFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Approbation du P V du CTL du 1er octobre 2015
- 2 Ponts naturels 2016
- 3 Évolution de l'organigramme de la direction au 1^{er} janvier 2016
- 4 Expérimentation d'un pôle inter-régional de programmation
- 5 Bilan des entretiens professionnels 2015
- 6 Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFIP 62

Martine Hennequin
David Kaczmarek
Clémentine Leuthreau-Cailleretz
Gabriel Gaillard

DDFIP Arras
ERD 62
Arras PCE
ERD 62

**C F T C D D F i P 62 vous souhaite
d'Excellentes Fêtes de fin d'Année.**

1° : Procès verbal du CTL du 1^{er} octobre 2015

Le P V n'étant pas signé, ce sujet a été abandonné.

2° : Ponts naturels 2016

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2016 sont au nombre de trois, et concernent les dates suivantes :

- >> Vendredi 06 mai 2016
- >> Vendredi 15 juillet 2016
- >> Lundi 31 octobre 2016

La direction propose donc de valider l'ensemble de ces ponts naturels, ce que l'Alliance approuve totalement. A noter, que c'est la première fois depuis la fusion que nous ne devons pas intervenir pour rajouter 1 ou 2 ponts naturels, la direction ayant enfin choisi de prendre l'ensemble des ponts naturels de 2016.

Comme les autres années, une autorisation d'absence exceptionnelle sera positionnée sur le premier pont.

L'Alliance a donc bien évidemment voté POUR ce projet de ponts naturels.

3° : Évolution de l'organigramme de la direction au 1^{er} janvier 2016

La direction nous a rappelé que les services la DDFIP du PAS DE CALAIS sont installés dans deux bâtiments voisins, mais distincts. Dans le cadre de son projet visant à rassembler les services en deux pôles au lieu de trois actuellement, il lui est apparu opportun de procéder à une ré-allocation de bureaux entre divers services sur ces deux implantations.

Dans une question de logique et dans la perspective de rassembler la plupart des services relevant d'un même pôle en un même lieu, deux équipes, la division des particuliers et la division des professionnels, qui sont installées à Brassart, sont ainsi appelées à rejoindre Foch.

Des réunions et des visites de sites ont été organisées par le chef de projet, M. Benoît Demeulemeester. Un groupe de travail concernant ce projet a été créé. Dès lors, le groupe de travail, tout en poursuivant la réflexion sur la création d'une éventuelle division du recouvrement et par voie de conséquence, d'une division chargée de l'assiette fiscale, a également pris en compte l'aspect immobilier relatif à l'élaboration d'un nouveau schéma d'implantation physique des équipes de direction au 1^{er} trimestre 2016.

Concernant les conditions de vie au travail, la direction nous informe qu'il n'y aura aucun changement

Certains services devront donc cependant déménager :

pour les Services financiers : au 2^{ème} étage FOCH,
pour le chargé de clientèle : au 6^{ème} étage FOCH,
pour la MDRA : au 2^{ème} étage BRASSART .

Les locaux syndicaux ont vocation à être réinstallés au 1^{er} étage de Brassart. Les déménagements s'étaleront sur le 1^{er} trimestre .

Les Directeurs se suivent, et chacun veut organiser les locaux directionnels à sa sauce, au mépris des agents qui sont promenés entre les deux bâtiments et/ou entre les étages des bâtiments, Des agents partis à Brassart au moment de la fusion, reviennent à Foch, les services financiers qui étaient au rez-de-chaussée de Foch sont partis au 4ème étage il y a à peine deux ans pour revenir au deuxième,,,

Au final, plus personne ne sait qui fait quoi, et où est qui ...

Lors de la réunion de présentation, il avait été annoncé aux agents la création d'une division du recouvrement, aujourd'hui la Direction n'a pas achevé sa réflexion ,, ! Peut être que oui....peut être que non ,, entre les deux son cœur balance !!!

Concernant les emplois de cadres supérieurs dans la DDFiP 62, il convient de noter qu'ils sont actuellement au nombre de 15. L'évolution de la DDFiP en 2 pôles au lieu de 3, conduira, dans l'avenir, à la suppression de 4 emplois de catégorie cadres supérieurs. Cela n'amuse nullement l'Alliance, mais cela la rassure. En effet, jusqu'à présent, les suppressions d'emplois concernaient exclusivement les catégories A, B et C. Au moins, une certaine égalité dans la suppression d'emplois est en train d'apparaître.

Le passage de 3 à 2 pôles de la DDFiP du Pas de Calais est et reste pour l'Alliance un projet particulièrement ténébreux et très complexe. Rien n'est vraiment clairement défini dans ce projet " DédéfiPien ". L'Alliance estime donc qu'il serait souhaitable de le reporter, afin que la direction le clarifie fortement.

Au sens propre du terme, il va y avoir une grande débauche et dépense d'énergie, qui au final, risque de ne pas servir à grand'chose. De plus, cette énergie serait sans aucun doute nettement mieux employée, ne serait-ce que sur la restructuration des postes de l'Audomarois, soit, le transfert de Saint-Omer Municipale dans les locaux du SIP de Longuenesse. Également, cette formidable énergie serait la bienvenue pour accorder de l'aide aux agents chargés de l'accueil, en cette période troublée. Cette petite liste n'étant au passage, nullement exhaustive. Il conviendrait en effet d'y rajouter la fermeture de la Trésorerie d'Avion, etc...

Donc, si la direction se sent prête à s'engager dans de vastes projets, autant qu'elle le fasse sur des projets clairs et précis plutôt que sur un projet nébuleux doté d'une grande obscurité très sombre, très opaque et très ténébreuse qui ne permet pas d'y voir clair et qui a peu de chance de s'éclaircir (!!!) ...

4° : Expérimentation d'un pôle inter-régional de programmation

La DDFiP du Pas de Calais est, semble-t-il, encore et toujours preneuse de nouvelle expérimentation. Grand-bien lui fasse. Celle-ci ne sera qu'une de plus.

La Direction nous expose donc que la qualité du contrôle fiscal et ses résultats dépendent notamment de la qualité de la programmation qui constitue un enjeu majeur. Des marges de progrès sont réalisables dans un contexte difficile et mouvant.

Cette expérimentation d'un pôle de programmation est engagée dans deux inter – régions (Nord et Sud-Pyrénées).

La mise en place des pôles de programmation se traduit par la création d'une équipe dédiée dont le champ d'investigation concerne l'analyse risque... facile à dire, **mais difficile à faire avec les suppressions d'emplois, même maintenant dans la catégorie cadres supérieurs ! ! !**

Ce pôle sera attaché à la BEP (brigade d'enquêtes et de programmation) de la DIRCOFI et son effectif est limité à 5 agents encadrés par le responsable de cette structure. La cellule est constituée de 2 A de la BEP, 1 A de la DRFIP du Nord, 1 A de la DRFIP de Seine Maritime et 1 A de la DDFiP du Pas de Calais.

La phase expérimentale du pôle de programmation a débuté en septembre 2015 par la composition de l'équipe et un état des lieux, notamment au regard de l'utilisation des requêtes libres de l'application SIRIUS PRO. Elle est prévue pour une durée d'un an...

5° : Bilan des entretiens professionnels 2015

Pour l'Alliance, l'entretien professionnel, plus couramment appelé notation, est un système complexe, injuste et suranné, qui parfois même conduit à totalement dénigrer l'agent concerné. C'est ce que nous avons pu une nouvelle fois constater, ne serait-ce qu'au cours de la CAP du 30 septembre 2015 qui concernait le recours d'un agent de catégorie C qui avait été, au sens propre du terme, massacré par son chef de service. Bref, passons... Le système existe, il convient de faire avec. Dessous, nous vous communiquons certains chiffres et informations concernant cette triste procédure de notation...

Cinq Autorités Hiérarchiques ont été désignées à la DDFIP du Pas-de-Calais :

M. Benoît DEMEULEMEESTER, AGFIP, Directeur du Pôle Fiscal,
Mme Andrée AMMIRATI, AFIP, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources,
M. Jean-Luc TOFFEL, AFIP, Recette des Finances de BOULOGNE-SUR-MER,
M. Thierry MICHAUD, AFIP, Adjoint du Directeur du Pôle Fiscal,
Mme Isabelle ZIFFO DE MAUROCORDATO, AFIP, Adjointe du Directeur du Pôle Gestion Publique.

L'entretien professionnel a été conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent (SHD) présent au 31 décembre 2014 ou nouvellement arrivé au 1^{er} janvier 2015 dans le poste.

Selon la direction l'intervention de l'AH a permis de diminuer sensiblement le nombre de recours en CAPL (24 au lieu de 45). Ce n'est nullement notre avis. S'il y a moins de recours, c'est uniquement parce que les agents en ont parfois plus qu'assez de faire un recours et que maintenant, certains laissent tomber. L'Alliance n'encourage pas ce phénomène, mais, il convient d'admettre qu'il existe.

Le nombre d'agents évalués en 2015 à la DDFIP du Pas-de-Calais est de 1451 et se décompose comme suit :

AGENTS	Nombre d'agents évalués	% d'agents
Inspecteur échelon variable	207	14,27
Inspecteur échelon terminal	33	2,27
Contrôleur échelon variable	612	42,18
Contrôleur échelon terminal	60	4,14
Géomètre échelon variable	17	1,17
Géomètre échelon terminal	4	0,28
Agent échelon variable	490	33,77
AST échelon variable	28	1,93

pour la campagne 2015 (gestion 2014), la répartition du capital-mois (hors échelons terminaux) a été la suivante :

- 50% de bénéficiaires de réduction de 1 mois.
- 20% de bénéficiaires de réduction de 2 mois.

6 mentions d'alerte et 1 pénalisation ont été attribuées :

GRADE ou DKM	Pénalisation 2 mois	Mention alerte
Inspecteur échelon variable	0	2
Contrôleur échelon terminal	1	1
Contrôleur échelon variable	0	0
Agent échelon variable	0	3

Globalement, il y a eu 24 recours en CAP Locales, se décomposant ainsi :

- Catégorie A : 6 recours
- Catégorie B : 11 recours
- Catégorie C : 7 recours

Il convient également de noter, qu'après les CAP Locales, il restait 5 réductions d'un mois en catégories B et C. Cette réserve est donc inutilisée, et c'est bien dommage et regrettable, car, au final, elle est perdue pour les agents du Pas-de-Calais.

Une nouveauté cette année : la procédure d'évaluation des agents non titulaires. Ce dispositif a concerné uniquement les contractuels engagés pour une durée supérieure à un an pour répondre à un besoin permanent, interrogée au sujet de savoir si cet entretien pouvait avoir une influence sur la reconduction des contrats ou sur la rémunération, la direction est restée très évasive...

6° : Questions diverses

BRIGADE DE VÉRIFICATIONS DE CALAIS : Des bruits courent (L'Alliance déteste cette terminologie) qu'elle serait prochainement supprimée. Les agent(e)s concerné(e)s sont particulièrement inquiet(e)s. En effet, ces personnes habitent les environs de Calais, et ont des enfants en bas âge...

L'Alliance a donc demandé ce qu'il allait devenir de cette structure, et surtout, quel impact cela aurait-il sur la vie des agent(e)s concerné(e)s.

Réponse de la Direction : Une demande de restructuration des BdV a été demandée par la Direction Générale, qui voudrait que l'effectif des BdV soit « aux environs » de 10 agents par brigade. Hors l'effectif total des Vérificateurs s'élève à 32 dans le département du Pas de Calais.

La Direction nous a dit qu'aucune décision n'était encore prise ,,Mais le Directeur a prononcé cette phrase (très importante au passage et dont nous avons exigé qu'elle soit notée au PV) :

« Les vérificateurs qui souhaitent rester sur Calais, resteront en place »

Donc « non non, on n' a pas encore décidé, mais c'est Calais qui va fermer ! »

ETAPLES : HEURES SUPPLÉMENTAIRES: Des heures supplémentaires restent disponibles à la trésorerie d'Etapes. Les agents en poste ne veulent pas utiliser le solde. Un agent de l'ERD est présent et souhaiterait effectuer des HS. Le chef de poste est d'accord. Interrogé à ce sujet, le service R H pense que ce n'est pas possible. Nous souhaitons savoir précisément pourquoi.

Réponse de la Direction : Les heures supplémentaires sont à privilégier dans le cadre des horaires variables (c'est à dire les récupérer). Les IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) ne sont pas destinées à réaliser le travail courant (visa, compte de gestion, comptabilité) mais bien à faire des travaux exceptionnels.

Les agents de l'EDR peuvent en théorie percevoir maintenant qu'ils pointent et ne sont plus au forfait, ces IHTS. Cependant selon l'article 9 du décret 2002-60 du 14 janvier 2002 :

« Ces indemnités ne peuvent être attribuées à un agent pendant les périodes ouvrant droit à remboursement des frais de déplacement. »

Donc, pas d'heures supplémentaires pour ce collègue de l'ERD !!!

LE TOUQUET: PROBLÈME DE RAMASSAGE DES FONDS : La trésorerie récupère les versements horodateurs de la ville de Le Touquet. Un nombre important de sacs de pièces est présent dans le coffre. La société Brink's ne ramasse qu'un ou deux sacs à chaque passage.

Problème : Le nombre de sacs s'accroît et le montant de l'encaisse va bientôt être dépassé. L'accès au coffre va devenir plus difficile, voir dangereux. Le contrat signé avec la Brink's a dû prévoir le ramassage des pièces. Comment la situation peut elle se régulariser ?

Réponse de la Direction : Plusieurs postes ont été confrontés à ce problème. Il a été résolu par un passage supplémentaire de la Brinks qui avec l'aide d'un agent technique a ramassé tous ces sacs (qui représentent un poids certain!). La direction nous a précisé en fin de séance qu'elle avait pris l'attache de la Brinks (au cours de ce CTL) pour qu'elle passe aussi au Touquet. Une réflexion devrait être engagée avec la mairie pour revoir la prise en charge de ces horodateurs,

